

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,

VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

En application du décret n°2021-606 du 18 mai 2021, le public sera limité à 10 personnes. Les débats seront aussi accessibles de manière électronique sur le site « *youtube* » de la mairie.

Le port du masque est obligatoire et les gestes barrières seront respectés.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1.** Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - 2.** Approbation du procès-verbal du 11 juin 2021,
 - 3.** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
 - 4.** Modification du tableau des effectifs de la commune,
 - 5.** Approbation de la modification de la convention constitutive du GIP FSL 91,
 - 6.** Approbation de la convention avec le SIARCE portant sur la restauration des fonctionnalités écologiques et la valorisation de la zone humide chemin d'Ambreville à Villabé,
 - 7.** Approbation de la convention de réservation des logements locatifs sociaux sur l'île de la papèterie DARBLAY avec Erilia au titre de la garantie d'emprunt,
 - 8.** Avis enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CLOUDHQ France pour l'installation d'un DATACENTER sur la commune de LISSES,
 - 9.** Procédure prescrivant la désaffectation d'un ancien chemin piétonnier reliant la place des Cèdres à la rue de Bretagne,
 - 10.** Avis sur la dérogation au principe du repos dominical des salariés pour l'année 2022,
 - 11.** CRTES – contrat de relance et de transition écologique et sociale,
 - 12.** EFP - Jardins Familiaux d'Ambreville,
 - 13.** Remboursement de frais indus,
 - 14.** Convention antenne Chemin d'Ambreville (*sous réserve de réception de la convention*)
- Questions orales.

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Senart

